



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 1^{er} avril 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**Ouverture de la télédéclaration
des surfaces agricoles 2019**

La campagne de télédéclaration des surfaces agricoles pour l'année 2019 débute ce 1^{er} avril 2019 et se terminera le 15 mai 2019.

Cette télédéclaration est nécessaire pour tous les agriculteurs qui souhaitent bénéficier des différentes aides agricoles : aides à la production (canne-à-sucre, banane, fruits et légumes), indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aides en faveur de l'agriculture biologique (AB) et mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

Pour les éleveurs, la télédéclaration des demandes d'aides bovines, ouverte depuis le 1^{er} mars, peut s'effectuer en même temps que la télédéclaration de leurs surfaces en prairies.

Les demandes d'aides doivent être effectuées exclusivement par Internet sur le site telepac :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

La direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) est mobilisée en Guadeloupe et à Saint-Martin pour répondre aux questions des exploitants sur les demandes d'aides et la télédéclaration : ils peuvent contacter le 05 90 99 09 88 pour la Guadeloupe et le 05 90 29 09 31 pour Saint-Martin (de 8h à 12h et de 14 h à 16h sauf les mercredi et vendredi après-midi).

Pour les accompagner dans leur télédéclaration 2019, les agriculteurs qui le souhaitent peuvent également se rapprocher de leur groupement professionnel.

Cette télédéclaration, sécurisée et simplifiée, permet à chaque déclarant de visualiser ses parcelles à partir de photos, zoomer sur les détails, utiliser de nombreux outils et transmettre les pièces justificatives éventuellement nécessaires. Telepac comporte également des menus interactifs et des messages d'alertes à toutes les étapes pour éviter les erreurs de déclaration.

Les exploitants ont également accès dans telepac à un espace personnel dans lequel ils peuvent trouver des informations sur leurs courriers et leurs aides. Cet espace personnel permet de consulter, pour chaque campagne, le montant des aides déjà versées ainsi que les éléments pris en compte pour chaque paiement. Pour suivre en temps réel leurs paiements et courriers PAC, les exploitants disposant d'un smartphone ou d'une tablette Android peuvent également télécharger l'application «Telepac mobile».

Contact presse : Didier-Laurent Aubert - 06 90 75 28 88

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971